

Madame Roselyne Bachelot

Ministre de la Culture

Palais Royal

3 rue de Valois

75100 PARIS

Romainville, le 14 octobre 2021

Objet : Bibliothèques et pass sanitaire

Madame la Ministre,

L'application et le contrôle du pass sanitaire aux usager-es des médiathèques décidés par la loi du 5 août dernier a surpris les professionnels et les élus locaux, tant l'exception qui avait présidé au choix de laisser les bibliothèques ouvertes en continu dès le mois de mai 2020, à l'inverse de ce qui a été mis en œuvre pour d'autres lieux culturels, avait paru pertinente et salutaire au regard du rôle et de la variété des missions de ces équipements.

Cette disposition est d'autant plus surprenante que les librairies et les bibliothèques universitaires sont exemptées du dispositif, tout comme la Bibliothèque Nationale de France et la Bibliothèque Publique d'Information.

Les missions des bibliothèques sont nombreuses. Elles sont bien sûr un lieu culturel, mais aussi un lieu à très forte dimension sociale et éducative. De nombreux élèves et étudiants utilisent les bibliothèques dans le cadre de leur démarche de formation, pour leurs devoirs ; de nombreuses personnes en recherche d'emploi utilisent la bibliothèque dans le cadre de leur démarche d'insertion professionnelle ; de nombreuses personnes allophones utilisent les ressources de la bibliothèque pour apprendre le français ; de nombreuses personnes victimes de la fracture numérique utilisent la bibliothèque pour accéder à un ordinateur.

Le rôle social des bibliothèques est aujourd'hui déterminant. L'accueil de publics fragiles est au cœur des orientations que nous portons dans les équipements de lecture publique, avec le soutien régulier et essentiel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, afin d'intervenir en réduction des inégalités d'accès à la culture, à l'éducation et de contribuer ainsi à l'émancipation des personnes en même temps qu'à la cohésion de nos territoires.

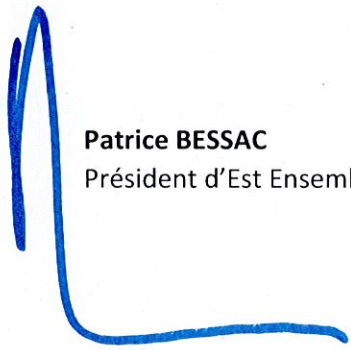
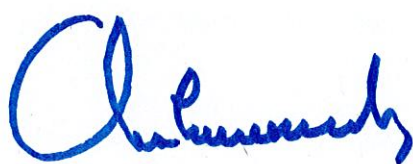
Les habitants d'Est Ensemble sont nombreux à vivre personnellement et de plein fouet les inégalités qui traversent notre pays. Les bibliothèques constituent un outil important à disposition de toutes et tous pour accéder à des horizons intellectuels et culturels variés et pour inscrire son destin personnel dans des perspectives d'épanouissement et d'insertion sociale réussie, dans une société pourtant souvent empreinte de tension et de violence.

Empêcher l'accès à la bibliothèque à des enfants dont les parents ne sont pas en capacité de présenter un pass sanitaire, refuser à des personnes en précarité la possibilité de venir consulter les offres d'emploi depuis un poste informatique ou à des adolescents et jeunes adultes de venir faire leur devoir ou préparer leurs examens au calme à la bibliothèque est en contradiction avec le principe de l'universalité de l'accès aux bibliothèques, qui est au cœur des missions des équipements de lecture publique et que les bibliothécaires font vivre tout au long de l'année.

Je sais votre très fort attachement à ces principes et votre grande implication aux côtés de celles et ceux qui agissent au quotidien pour que l'accès de tous à la culture et à l'éducation ou à l'insertion ne restent pas des vœux pieux.

Aussi, afin de garantir l'accès de toute la population aux services des bibliothèques, et comme le recommande l'ensemble des Associations professionnelles de bibliothécaires, je vous demande, Madame la Ministre, d'exempter les bibliothèques et médiathèques du dispositif du pass sanitaire.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Ministre**, l'expression de ma considération distinguée.



Patrice BESSAC
Président d'Est Ensemble